

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DAUPHINOISE

REGLEMENT CHALLENGE DE LA MONTAGNE 2025
ASA DAUPHINOISE
CHALLENGE PIERRE VIAN

Article 1 : L'ASA Dauphinoise organise un challenge de la Montagne ouvert à tous les pilotes licenciés à l'ASA Dauphinoise pour l'année 2025. Tout licencié qui souhaite participer à ce challenge (Courses de côte nationales et régionales) **DEVRA IMPERATIVEMENT S'INSCRIRE auprès de l'ASA par mail (contact@asadauphinoise.com) ou par courrier postal. La fiche d'inscription est disponible sur le site de l'ASA : www.asadauphinoise.com**

L'inscription est gratuite et peut se faire à n'importe quel moment de la saison (en fonction du calendrier de chaque pilote).

Les challenges de l'ASAD correspondent aux disciplines organisées par l'ASAD.

Article 2 . Les 7 meilleurs résultats obtenus sur les courses de côte régionales ou nationales organisées sur le territoire français, entre le 1^{er} Janvier 2025 et le 30 Novembre 2025, seront retenus et comptabilisés en tenant compte **du classement des Classés par CLASSES de Voitures, avec bonification par rapport aux nombres de classés dans chaque classe.**

Les résultats obtenus sur les courses de côte organisées par l'ASAD (Saint SAVIN et CHAMROUSSE) compteront « double» .
 (coefficient 2 : classement des classés et bonus de classés dans la classe) .

Article 3 : ATTRIBUTION des POINTS :

D'après le Classement des classés dans la classe :

Classement	Points
1er	18 pts
2ème	15 pts
3ème	12 pts
4ème	10 pts
5ème	8 pts
6ème	6 pts
7ème	4 pts
8ème	3 pts
9ème	2 pts
10ème	1 pt

Un bonus en fonction du nombre de classés dans la classe sera distribué :

Nombre de Classés dans la classe	BONUS
Moins de 3 partants	-
De 3 à 7 partants	+ 3 pts
De 8 à 12 partants	+ 5 pts
+ de 12 partants	+ 7 pts



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DAUPHINOISE

Bonus Supplémentaire : un bonus supplémentaire sera attribué à tout pilote participant à une épreuve dans la qualité de commissaire ou chronométreur ou officiel et devra nous le communiquer à chaque participation par mail : contact@asadauphinoise.com

2 pts	Par épreuve extérieure de l'ASAD
4 pts	Par épreuve de l'ASA Dauphinoise

Le pilote ayant obtenu le plus de points sera déclaré vainqueur du Challenge de la Montagne Pierre VIAN 2025 de l'ASA Dauphinoise.

En cas d'égalité, le pilote, ayant remporté le plus de victoires de classes avec 3 classés minimum à chaque épreuve, sera le mieux classé.

En cas d'une nouvelle égalité, le pilote, ayant fait le plus de courses, sera le mieux classé.

Les Dix (10) premiers du Challenge seront récompensés.

Le Meilleur Jeune (moins de 25 ans au 1^{ER} Janvier 2026) et la Première Féminine seront récompensés.

Article 4 : Tous les pilotes régulièrement inscrits au challenge devront sous leurs responsabilités, **Transmettre régulièrement (avec photocopie du classement des classés par classe) les résultats obtenus lors des épreuves auxquelles ils auront participé.**

Résultats à transmettre par courrier à l'adresse suivante avant le 30/11/2025 au plus tard (aucun résultat ne sera pris en compte après cette date) :

ASA Dauphinoise , 7 Rue de l'Industrie, Maison des Sports, 38320 EYBENS,

Ou par mail : contact@asadauphinoise.com

Article 5 : REMISE des PRIX

Elle aura lieu au cours d'une soirée organisée par l'ASAD.

Les pilotes primés seront avertis par mail au cours du mois de Décembre 2025.

Tout pilote inscrit au challenge qui n'assisterait pas à cette remise des prix sans motif valable verrait toutes ses récompenses acquises à l'ASAD, sans aucun recours possible.

Toutes les récompenses sont nominatives et non cessibles.

Si le pilote ne souhaite pas bénéficier de ses récompenses, il est tenu de le faire savoir avant la remise des prix à l'ASA Dauphinoise.

Le classement pourra être décalé suivant la décision du comité directeur de l'ASAD.

Bonne saison ...

